

Châssis Bois

Entretien des châssis bois

Nos châssis en bois reçoivent une couche d'imprégnation de base et si mentionné, une couche de protection supplémentaire. Nous vous conseillons dès le placement de vous adresser à un peintre professionnel pour l'entretien de vos menuiseries. Quelle que soit l'essence de bois utilisée, c'est un entretien correct et régulier des menuiseries qui lui assure sa longévité.

Nous attirons votre attention sur le fait que les 2 faces de vos menuiseries (intérieure et extérieure) doivent être entretenues de façon identique. Ceci pour éviter des déformations causées par des surfaces qui présentent un coefficient d'imperméabilité différent.

Garantie

La garantie est de 2 ans pour la quincaillerie (2 ans pour les pièces et 1 an pour la main d'œuvre) et de 10 ans en ce qui concerne le vieillissement et la stabilité des profils. Concernant les vitrages et volets : voir rubriques appropriées.

Cas particulier des portes extérieures

Nos portes sont équipées de serrure 3 points. Il est fortement conseillé de fermer la porte à clef autant que possible, ceci pour vous garantir une sécurité maximale contre l'effraction mais aussi pour maintenir le vantail dans sa position correcte. A défaut, le montant de porte côté serrure peut se déformer. La déformation du montant de porte côté serrure n'est jamais sous garantie.

Nos portes sont équipées d'un Kaltefeind sous la traverse basse. C'est une raclette rétractable qui s'abaisse quand la porte est fermée. Le but de cette raclette est d'éviter les infiltrations d'eau sous la porte. Pour assurer une bonne étanchéité, le seuil doit être de niveau et équipé d'un talon judicieusement placé (coupe technique sur demande). C'est la combinaison du Kaltefeind et du talon qui permet d'obtenir une meilleure étanchéité. A noter cependant que l'étanchéité d'une porte sera toujours inférieure à celle d'une porte-fenêtre équipée d'une traverse basse fixée sur le seuil. Il n'y a pas de garantie d'étanchéité à l'air et à l'eau concernant les portes extérieures.

Conseil sur la ventilation

En remplaçant vos anciens châssis par des châssis PVC, bois ou alu, vous avez opté pour des châssis avec une étanchéité à l'air nettement supérieure à vos anciens châssis. Vous devez donc penser à aérer correctement vos pièces et particulièrement les chambres, la cuisine et la salle de bain. A défaut d'un renouvellement d'air suffisant, l'humidité relative va augmenter dans votre habitation jusqu'à l'apparition de condensation sur vos vitres et châssis (durant la nuit). La condensation sur un châssis isolant révèle une humidité relative trop élevée, causée le plus souvent par un mauvais cycle de chauffage jour/nuit et une aération insuffisante. La condensation sur les faces externes et internes des châssis n'est pas couverte par notre garantie.